Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260407-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 28
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf quinze minutes, le neuf avril, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-04-07
Désignation des délégués au comité d'éthique vidéoprotection et sécurité

Date de convocation du Conseil municipal :
1er avril 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, M. JOLY, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE-LE BRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absent ayant donné procuration :
M. BICREL procuration à M. POULIQUEN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme CLOAREC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

BU

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260407-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-04-07

Administration générale

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ D'ÉTHIQUE VIDÉO-PROTECTION ET SÉCURITÉ

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de Gouesnou dispose de caméras de vidéoprotection sur la voie publique et dans les lieux et établissements ouverts au public. Conformément à l'article 10 de la loi de 21 janvier 1995 modifiée, un comité d'éthique vidéoprotection et sécurité doit veiller au respect des règles générales dictées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les directives de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Ce comité est notamment composé de membres élus.

À l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal de désigner ses délégués au comité d'éthique vidéoprotection et sécurité.

Vu le renouvellement du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Vu la charte d'éthique pour la vidéoprotection approuvée par délibération n° 2017-05-08 en date du 11 mai 2017 qui instaure un comité d'éthique ;

Vu le comité d'éthique composé :

- Du maire ou de son représentant ;
- De deux représentants de la Gendarmerie nationale désignés par elle ;
- De quatre membres du Conseil municipal, dont un issu du groupe minoritaire ;
- Du chef de service de la Police municipale ;

Il est proposé au Conseil municipal la désignation des membres suivants :

Élus présentés par la liste Gouesnou pour vous
Jean-Yves POULIQUEN
Philippe JOLY
Louis DA FONSECA
Élus présentés par la liste Ensemble à Gouesnou
Marie-Laure GESTIN

Avis de la commission plénière du jeudi 2 avril 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

BC

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260407-DE

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance,

Brigitte Cloarec

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

Maxime Herlédan